P.V de la commission sportive départementale du 17/12/2014

(Maison des sports à 18H30)

Présents : Pascal BOYER, Claude BROSSARD, Eric DUCOS, Michel KERISIT, Jacques LABRUE, Jacques SORIEUX

Absents excusés :

Ordre du jour :

1) Adoption du PV de la dernière CSD
2) Compte-rendu de la CSR du 25 octobre 2014
3) Championnat par équipes : point sur la 1ère phase, montées et descentes
4) Réforme du championnat par équipes : sondage
5) Epreuves individuelles : point sur la 1ère phase
6) Règlements
7) Questions diverses

---

1) Adoption du PV de la dernière CSD

Le PV de la CSD du 14/05/2014 est adopté à l'unanimité.

2) Compte-rendu de la CSR du 25 octobre 2014

- La CSR a d'abord fait le point sur les litiges des 3 premières journées du championnat par équipes :
  # 1ère journée
  ¤ R3C : ST MARTIN-MORLAIX 1 a fait jouer un joueur non licencié. La rencontre est perdue par pénalité
  # 2ème journée
  ¤ R3C : ST MARTIN-MORLAIX 1 a fait jouer un joueur non licencié. Il s'agit du même joueur qu'à la 1ère journée et sa licence n'a été validée que 2 jours après la rencontre. La rencontre est perdue par pénalité. Le club a fait un courrier pour demander d'adoucir la sanction en considérant seulement les parties disputées par ce joueur comme perdues. La CSR maintient la sanction.
  ¤ R2D : MONTFORT TT 3 a inscrit un joueur sur la feuille de rencontre qui n'est jamais arrivé. La rencontre est perdue par pénalité.
  ¤ R3E : ST DIVY SPORT 3 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1ère journée en PN. La rencontre est perdue par pénalité. Il est à noter que ce litige n'est pas sorti sur SPID car la Fédé avait oublié d'activer cette infraction. Il a été signalé à la ligue par l'équipe adverse.
- La CSR décide, à une courte majorité, de maintenir l'heure de saisie des scores des rencontres de régionale à 20H30 le dimanche soir. Par contre, l'heure de saisie des feuilles de rencontres est reportée au lundi à minuit.
- Michel COAT fait le point sur le 1er tour de critérium fédéral, notamment en ce qui concerne les féminines. Les tableaux jeunes étaient à peu près complets ; ce qui n'était pas le cas du tableau seniors dames. Pour le 2ème tour, les tableaux minimes filles, cadettes et juniors devraient être complets. Les benjamines devraient être 10 au lieu des 12 prévues. Enfin, les seniors dames devraient être 9. A l'arrivée, elles ne seront que 4. Tous les résultats étaient saisis sur SPID dès le lundi ; mais, tous les départements ne se sont pas servis de SPID déconnecté car les JA ne savent pas créer les packages. Il faudra remédier à ce problème pour les tours à venir.
- Renan THEPAUT fait part à la CSR d'un mail du JA du 1er tour du critérium fédéral dans le Finistère. Celui-ci se plaint de l'arrivée tardive de sa convocation et du fait de devoir fournir le papier. La CSR lui conseille de s'adresser à son comité et notamment au responsable de sa CDA pour la convocation. Si celui-ci donne le nom des JA trop tardivement à la ligue, celle-ci ne peut pas envoyer les convocations.

- Michel COAT présente à la CSR son projet de règlement de la coupe nationale Bernard Jeu. Celui-ci reste vague sur l'organisation sportive car on n'a aucune idée du nombre d'équipes engagées. Pour l'affiner, la CSR décide de demander une pré-inscription aux clubs pour fin décembre, afin d'avoir une estimation du nombre d'équipes présentes.
  La CSR propose au vote du comité directeur un changement dans le règlement du championnat par équipe. Les clubs de régionale ne disposant pas d'au moins un juge-arbitre devront présenter un candidat à la prochaine session sous peine de rétrogradation de ses équipes en départementale. De même, un club accédant en régionale et ne possédant pas de juge-arbitre devra présenter un candidat à la 1ère session suivant cette accession sous peine de rétrogradation en départementale.

3) <u>Championnat par équipes : point sur la 1ère phase, montées et descentes</u>

- Michel KERISIT fait le point sur les litiges de la 2ème phase:

  # 1ère journée
  ¤ D4I : US TREMBLAY 6 a fait jouer un benjamin qui n'évolue pas en N1 au critérium fédéral. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 7-7).

  # 2ème journée R.A.S

  # 3ème journée R.A.S

  # 3ème journée R.A.S

  # 5ème journée
  ¤ D4C : CO MONTAUBAN 2 a fait jouer 2 joueurs mutés. Sanction : les parties disputées par un des deux joueurs ont été considérées comme perdues (score : 9-5 au lieu de 12-2).

  # 6ème journée
  ¤ D1A : US GUIPRY-MESSAC 2 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 3-11 au lieu de 7-7).
  ¤ D1C : AURORE VITRE 6 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 8-6).

  # 7ème journée R.A.S

- Il y a eu très peu de litiges et la tolérance habituelle sur la validation des licences a été appliquée lors de la 1ère journée.
- Un problème se pose au niveau des montées. L'entente TALENSAC/IFFENDIC termine 2ème en D2 du samedi alors que l'équipe 2 d'IFFENDIC termine 1ère dans la poule de D2 du vendredi. La CSD décide que l'équipe 2 d'IFFENDIC ne peut pas monter en D1 ; d'autant qu'en application du règlement sur les ententes elle aurait du être rétrogradée en D3 en début de saison.
- Michel KERISIT fait part à la CSD des montées et descentes en fin de 1ère phase et notamment des 3 descentes de régionale.
- Michel KERISIT informe la CSD, qu'aux dernières nouvelles, le club de LA RICHARDAIS ne serait dissout officiellement qu'au mois de mai. En conséquence, les 2 premières équipes repartiraient en 2ème phase ; l'équipe 3 ayant été déclarée forfait général et ne souhaitant pas continuer. Pour l'équipe 1 en régionale, le manque de JA pose problème et sera abordé à la CSR de samedi.
- Michel KERISIT informe la CSD que 9 équipes nouvelles se sont inscrites pour la 2ème phase. Ceci nous ramène au même nombre d'équipes que la saison dernière. Ceci semble confirmer que la perte de licenciés n'est pas liée à la réforme du championnat par équipes.
- Un petit problème se pose le mardi. Il y aura 27 équipes en D4 et donc, si on conserve les 4 poules, il y aura encore une poule de 6. Si on passe à 3 poules de 9, il y aura une équipe de trop sur ST MALO (10 équipes en D4). Si on fait une poule de 10 sur ST MALO, il y aura 3 équipes du même club, ce qui est contraire au règlement. Finalement, la CSD décide de conserver 4 poules en D4 du mardi.

4) <u>Réforme du championnat par équipe : sondage</u>

- Michel KERISIT rappelle à la CSD que, conformément à ce qui a été annoncé à la journée fin de saison, il fallait relancer le sondage. Il demande à la CSD s'il faut changer le questionnaire et à partir de quel pourcentage de réponses on tiendra compte des résultats.
- La CSD décide de supprimer la 1ère question, qui n'a plus lieu d'être, sur le championnat de la saison précédente. Elle décide aussi de rajouter une question sur la présence ou non de minimes dans les équipes.
- La CSD décide que pour tenir compte du résultat du sondage et repasser à 18 parties, il faudra qu'il y ait plus de la moitié des réponses potentielles favorables à ce changement, soit environ 640.
- Ce sondage sera remis en ligne début janvier

5) <u>Epreuves individuelles : point sur la 1ère phase</u>

- Le nombre d'engagés au critérium fédéral est stable par rapport à la saison dernière, mais toujours aussi catastrophique en féminines ; puisque, toutes catégories confondues, il ne restait plus que 3 féminines en départementale au 2ème tour.
- Deux joueurs n'étaient toujours pas licenciés à l'occasion du 2ème tour. Léo CHARLES qui a été inscrit par les CADETS DE BRETAGNE était licencié dans le MORBIHAN la saison dernière. La mutation est en cours. Claude GEFFROY de GUIPRY-MESSAC était blessé à l'occasion du 1er tour et a repris la compétition à l'occasion du 2ème tour ; mais, son club a oublié de valider la licence. Les clubs n'ayant pas été avertis de ce problème à l'issue du 1er tour, la CSD décide de ne pas prendre de sanctions.
- Le championnat d'Ille et Vilaine vétérans, toujours très bien organisé par la RAQUETTE BRECEENNE, a connu cette année une nette augmentation de la participation. Il y avait 15 équipes engagées en coupe contre 11 la saison dernière ; et 64 participants en individuel au lieu de 43 l'année dernière.

6) <u>Règlements</u>

- Pour faire suite à l'intervention du club de TALENSAC lors de l'assemblée générale, Michel KERISIT demande à la CSD s'il faut revoir la pyramide du championnat par équipes du vendredi et éventuellement du mardi.
- Le vendredi, la pyramide actuelle est de 1D2, 2D3 et 6D4. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'équipes qui s'engagent le vendredi, 6 poules de D4 risquent de ne plus suffire la saison prochaine. La CSD décide donc de passer la saison prochaine à 2D2, 3D3 et XD4.
- Le mardi, la pyramide actuelle est de 1D2, 3D3 et 4D4. La CSD décide de maintenir cette pyramide car un changement ne ferait que reporter le problème existant entre la D2 et la D3 à la D3 et la D4.

7) <u>Questions diverses</u>

- Michel KERISIT fait part à la CSD d'un problème dans le championnat jeunes entre les clubs de TREMBLAY et de CESSON. TREMBLAY a demandé à CESSON de reporter une rencontre car il n'avait pas suffisamment de joueurs disponibles. CESSON a refusé et a pensé que TREMBLAY serait donc forfait. TREMBLAY ayant trouvé une solution au dernier moment, c'est CESSON qui n'avait plus les joueurs disponibles. Les 2 responsables, campant sur leur position, ont demandé que leur adversaire soit déclaré forfait. Mais, suite à l'intervention du président de CESSON, une solution devrait être trouvée pour que cette rencontre ait lieu en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le responsable de la CSD
Michel KERISIT